



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Cinquième Commission

Points 73 c) et d) et 113 de l'ordre du jour

**Examen de l'application des recommandations et décisions
adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
Conseil consultatif pour les questions de désarmement; Institut
des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Demande de subvention découlant de la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relative au programme de travail de l'Institut pour 1999

Note du Secrétaire général

Résumé

L'Assemblée générale trouvera ci-après une recommandation du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), tendant à l'imputation d'une subvention de 213 000 dollars sur le budget ordinaire de l'Organisation, que le Secrétaire général lui transmet pour approbation conformément au statut de l'Institut (voir résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe, art. VIII, par. 3).

1. En approuvant le programme de travail (A/53/187, annexe II) et les prévisions de dépenses de l'Institut pour 1999, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut, a constaté que, pendant plusieurs années, le montant de la subvention octroyée par l'ONU n'avait pas été révisé pour tenir compte de l'inflation, contrairement aux traitements. Les prévisions qui figurent dans la présente demande diffèrent de celles contenues dans le programme de travail car, depuis lors, il a fallu tenir compte autant que possible des prévisions fournies par l'Institut au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de programme de travail et le projet de budget pour 1999. L'Institut a rappelé qu'il continuait de s'efforcer d'accroître la part des dépenses d'administration dans les contributions à des fins spécifiées alors même que les fonds non affectés continuaient de faire défaut. Il a insisté sur l'importance de la subvention octroyée par l'Organisation des Nations Unies et décidé de maintenir la question à l'étude. Il a indiqué une fois de plus qu'il lui fallait ses effectifs de base pour renforcer sa capacité de recherche interne et maintenir les travaux de recherche exécutés à l'extérieur, raison pour laquelle il veille à ce que le montant de la subvention revienne à son niveau antérieur et soit revu pour tenir compte de l'inflation.

2. Dans sa résolution 52/221 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 426 000 dollars au titre du chapitre 2B (Désarmement) du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies de l'exercice biennal 1998-1999, correspondant à la subvention de l'ONU à l'UNIDIR pour l'exercice biennal 1998-1999. Toutefois, bien que les ressources nécessaires soient déjà inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, la procédure en vigueur veut que la demande pour 1999, portant sur un montant de 213 000 dollars, soit officiellement transmise à l'Assemblée générale.

3. Au cas où l'Assemblée générale déciderait d'approuver la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir de crédit supplémentaire au chapitre 2B (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999.

4. L'Assemblée générale ayant demandé au Secrétaire général, à la section IV de sa résolution 44/201 B du 21 décembre 1989, intitulée «Subvention prélevée sur le budget ordinaire à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement», de lui rendre compte tous les ans de la situation de l'Institut, le Secrétaire général indique que la situation financière de l'Institut est la suivante :

- a) Les fonds disponibles au début de 1998 s'élevaient à 289 600 dollars;
- b) Les recettes de 1998 sont estimées à 1 502 000 dollars, se décomposant comme suit : contributions volontaires et dons publics (1 259 000 dollars); revenus des placements (30 000 dollars) et subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU (213 000 dollars). L'augmentation de 849 300 dollars par rapport aux prévisions établies pour 1998 est due à une augmentation des contributions volontaires. On trouvera des détails sur les montants révisés de 1998 et les montants estimatifs des contributions pour 1999 respectivement aux annexes I et II;
- c) Le montant total des dépenses de 1998 est estimé à 1 236 600 dollars, dont un montant de 50 000 dollars au titre de l'appui aux programmes. Les prévisions pour 1999 s'établissent à 860 200 dollars, dont 30 800 dollars au titre de l'appui aux programmes. La ventilation des prévisions de dépenses révisées pour 1998 et des prévisions de dépenses pour 1999 est indiquée à l'annexe III;
- d) Les fonds disponibles à la fin de 1998 sont estimés à 528 000 dollars, dont une réserve de trésorerie courante de 157 600 dollars.

Annexe I

**Institut des Nations Unies pour la recherche
sur le désarmement : ventilation des recettes révisées
(contributions volontaires) – 1998**

<i>Source</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
A. Contributions reçues	
Australie	40 000
Brésil	45 000
Chypre	1 000
États-Unis d'Amérique	144 000
France	420 000
Grèce	7 600
Israël	4 900
Luxembourg	2 700
Norvège	100 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	372 900
Suisse	46 300
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	6 600
Université de Dortmund (Allemagne)	3 000
Total partiel A	1 194 000
B. Contributions annoncées	
Danemark	11 800
États-Unis d'Amérique	7 000
Finlande	27 100
Italie	5 000
Nouvelle-Zélande	4 000
Pays-Bas	10 100
Total partiel B	65 000
Total des contributions volontaires pour 1998	1 259 000

Annexe II**Institut des Nations Unies pour la recherche
sur le désarmement : ventilation des prévisions
de recettes (contributions volontaires) – 1999**

<i>Source</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
France	280 000
Grèce	7 600
Total des contributions de gouvernements	287 600

Annexe III

Prévisions de dépenses pour 1998 et 1999

En milliers de dollars des États-Unis

<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Prévisions révisées (1998)</i>	<i>Prévisions (1999)</i>	<i>Augmentation ou (diminution)</i>
A. Dépenses des programmes directs et dépenses d'administration			
Interprétation	6,0	–	(6,0)
Traduction et révision	9,0	–	(9,0)
Honoraires et frais de voyage des consultants	25,3	–	(25,3)
Groupes spéciaux d'experts	172,3	–	(172,3)
Traitements et dépenses communes de personnel	475,3	439,4	(35,9)
Contrats de services individuels	366,0	319,4	(46,6)
Programmes de bourses (allocations)	25,3	–	(25,3)
Frais de voyage du personnel en mission	50,0	30,0	(20,0)
Cours de langues	2,4	2,4	–
Autres cours pour le personnel en mission	5,0	–	(5,0)
Frais de voyage des boursiers	–	–	–
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	6,5	5,0	(1,5)
Location de salles de conférence	2,5	–	(2,5)
Location du matériel de conférence	4,5	–	(4,5)
Dépenses de représentation	6,0	–	(6,0)
Entretien du matériel de bureautique	9,0	7,0	(2,0)
Papier pour la reproduction interne	15,0	15,0	–
Abonnements et souscriptions	2,0	1,2	(0,8)
Ouvrages de bibliothèque	2,0	–	(2,0)
Fournitures et accessoires	5,0	5,0	–
Achat de matériel de bureau	24,5	5,0	(19,5)
Total	1 213,6	829,4	(384,2)
B. Dépenses d'appui aux programmes			
(5 % du total A après déduction de la subvention de l'ONU)	50,0	30,8	(19,2)
Montant total des dépenses (A + B)	1 263,6	860,2	(403,4)
C. Réserve de trésorerie courante			
(15 % du total A + B après déduction de la subvention de l'ONU)	157,6	97,1	(60,5)
Total général (A + B + C)	1 421,2	957,3	(463,9)